

LE SERVICE DES ARCHIVES NUMÉRISÉES

Le service des archives numérisées assure les reproductions de documents des Archives départementales, ainsi que les copies de fichiers numériques sur CD ou supports USB.

Au service du public : la reproduction

Les lecteurs peuvent souvent, après autorisation de la Présidence de salle, faire eux-mêmes des reproductions des documents qu'ils consultent, en photocopie lorsque l'état du document le permet ou avec un appareil photographique sans flash.

Faciliter la communication, protéger les documents : le transfert de document



Numérisation
d'un ouvrage
original.

Le souci de protéger les documents très consultés est présent depuis longtemps dans les services d'archives. Il se combine avec la volonté de faciliter la communication pour amener à une politique de transfert de support. Les documents sont reproduits sur des supports de substitution (numérisation). Les originaux ne sont alors plus consultables et la communication du nouveau support peut être faite en même temps à plusieurs lecteurs voire dans plusieurs lieux : c'est le cas depuis 2008 avec la [mise en ligne](#).

Pour atteindre ce résultat, les Archives départementales sont dotés d'un atelier et de numérisation. Le recours à des prestataires extérieurs pour des campagnes de grande ampleur est également nécessaire. Le service des archives numérisées assure la préparation et le suivi des prestations, épaulé par [la mission SIA/SAE](#) et les services de traitement des documents.